

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 20 HEURES 30

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille dix-neuf,
En exercice : 29	Le mercredi 10 avril à 20 heures 30,
Présents :	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants :	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du conseil municipal :</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal,
04/04/2019	en séance publique,
	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mmes Patricia CARMOUSE, Dominique DUBARRY, M. Daniel RIPOCHE, Mme Alexandra GAULIER (à partir de D2019/20), MM. Bernard SOUBIRAN, Philippe FOURCADE, Bruno MENAGER, Stéphane BOURREAU, Mmes Elif YORUKOGLU, Magali CHEZELLE, Christelle JUDAIS, Mme Virginie MILLOT (à partir de D2019/19), M. Serge LACOMBE, Mme Michèle BELLIARD, M. Eric DAILLEUX, Mmes Danielle CHARTIER, Monique CHIEZE.

Absents excusés :

- Mme Monique MARENZONI ayant donné pouvoir à Mme Dominique DUBARRY,
- M. Laurent THEBAUD ayant donné pouvoir à M. Didier BAGNERES,
- Mme Alexandra GAULIER (D2019/18 et D2019/19),
- M. Julien MAUGET,
- M. Jean-Louis VAGNOT ayant donné pouvoir à M. Philippe FOURCADE,
- Mme Marie-Agnès BERTIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia CARMOUSE,
- Mme Isabelle VALLE,
- M. Yorgaël BECHADE ayant donné pouvoir à Mme Elif YORUKOGLU,
- Mme Virginie MILLOT (D2019/18),
- M. Cédric BLANCAN,
- Mme Sophie DUFFIEUX ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à M. Eric DAILLEUX.

Secrétaire de séance : M. Eric DAILLEUX.

Délibération n°2019/18

Objet : Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « Lotissements et aménagements de zone ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Constate** que toutes les opérations comptables associées au budget annexe « **Lotissements et aménagements de zone** » ont été régularisées, soldées et transférées au budget principal de la commune ;
- **Approuve** le compte de gestion de dissolution présenté par le receveur municipal ;

Délibération n°2019/19

Objet : Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « Transports scolaires ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Constate** que toutes les opérations comptables associées au budget annexe « Transports scolaires » ont été régularisées, soldées et transférées au budget principal de la commune ;
- **Approuve** le compte de gestion de dissolution présenté par le receveur municipal.

Délibération n°2019/20

Objet : Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « ZAC Mios 2000 ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Constate** que toutes les opérations comptables associées au budget annexe « ZAC Mios 2000 » ont été régularisées, soldées et transférées au budget principal de la commune ;
- **Approuve** le compte de gestion de dissolution présenté par le receveur municipal.

Délibération n°2019/21

Objet : Approbation du compte de gestion - Budget principal et budget annexe pour l'année 2018.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le Compte de Gestion du budget principal et du budget annexe de la commune de Mios dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal d'Audenge, lequel document financier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2019/22

Objet : Approbations des comptes administratif 2018 du Budget principal de la commune et de son budget annexe.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

Le Conseil Municipal de la Commune de MIOS, après avoir désigné Monsieur Didier BAGNÈRES en qualité de Président de séance pour l'adoption de la délibération portant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, du budget principal et du budget annexe de la commune de Mios.

COMMUNE DE MIOS - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble	

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2018	Section de fonctionnement	9 203 537,07 €	10 872 343,08 €	1 668 806,01 €
	Section d'investissement	9 745 053,60 €	10 628 592,78 €	883 539,18 €
	TOTAL CUMULÉ	18 948 590,67 €	21 500 935,86 €	2 552 345,19 €

BUDGET ANNEXE - Service Public d'Assainissement Non Collectif	CA 2018
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble	

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2018	Section de fonctionnement	13 049,44 €	44 358,02 €	31 308,58 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	TOTAL CUMULÉ	13 049,44 €	44 358,02 €	31 308,58 €

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

Approuve les comptes administratifs 2018 : Budget principal et budget annexe du SPANC

Délibération n°2019/23

Objet : Affectation des résultats du budget principal et du budget annexe.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

L'adoption du compte administratif 2018 a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **1 461 476,53 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 selon la transcription budgétaire suivante

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:			
Résultat de l'exercice :	Excédent :		1 461 476,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :		207 329,48 €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :		1 668 806,01 €
→ Besoin réel de financement de la section d'investissement:			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :		283 070,55 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :		17 240,16 €
	Déficit :		0
Résultat comptable cumulé :	R 001 : Excédent :		300 310,71 €
	D 001 : Déficit :		0
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			933 075,33 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :			1 516 303,80 €
Solde des restes à réaliser :			583 228,47 €
(B) Besoin (-) réel de financement =			
→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement:			
Résultat excédentaire (A1) =			1 668 806,01 €
En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) =			- €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) =			1 668 806,01 €
SOUS TOTAL (R 1068)			1 668 806,01 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (dépense non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire D 002 du budget N+1) =			- €
TOTAL (A1)			1 668 806,01 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			- €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat:

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
D002 : déficit reporté =	- €	R002 : excédent reporté =	- €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
D001 : déficit reporté =	- €	R001: excédent reporté =	300 310,71 €
		R1068: excédent capitalisé=	1 668 806,01 €

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du SPANC selon la transcription budgétaire**

BUDGET ANNEXE - Service Public d'Assainissement Non Collectif		CA 2018		
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble				

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2018 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	13 049,44 €	39 752,72 €	26 703,28 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €

Reports de l'exercice 2017	Section de fonctionnement(002)	- €	4 605,30 €	4 605,30 €
	Section d'investissement(001)	- €	- €	- €

Total (réalisations + reports)	13 049,44 €	44 358,02 €	31 308,58 €
--------------------------------	-------------	-------------	--------------------

Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	- €	- €	- €

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2018	Section de fonctionnement	13 049,44 €	44 358,02 €	31 308,58 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	TOTAL CUMULÉ	13 049,44 €	44 358,02 €	31 308,58 €

Délibération n°2019/24

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 – Budget principal et budget annexe du SPANC.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

La balance générale du budget principal est la suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 755 340,25	10 118 567,00	5 604 044,94	3 357 279,01	14 359 385,19	13 475 846,01
Opérations d'ordre	1 551 226,75	188 000,00	298 000,00	1 661 226,75	1 849 226,75	1 849 226,75
Opérations de l'exercice	10 306 567,00	10 306 567,00	5 902 044,94	5 018 505,76	16 208 611,94	15 325 072,76
Résultats reportés	-	-	-	300 310,71	-	300 310,71
Restes à réaliser 2018	-	-	933 075,33	1 516 303,80	933 075,33	1 516 303,80
Total du budget	10 306 567,00	10 306 567,00	6 835 120,27	6 835 120,27	17 141 687,27	17 141 687,27

La balance générale du budget annexe du SPANC est la suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	73 308,58	42 000,00			73 308,58	42 000,00
Opérations d'ordre	-	-			-	-
Opérations de l'exercice	73 308,58	42 000,00	-	-	73 308,58	42 000,00
Résultats reportés	-	31 308,58		-	-	31 308,58
Restes à réaliser 2018	-	-			-	-
Total du budget	73 308,58	73 308,58	-	-	73 308,58	73 308,58

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 – Budget principal et budget annexe du SPANC ci-dessus proposé.

Délibération n°2019/25

Objet : Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2019.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour atteindre le produit.

Délibération n°2019/26

Objet : Vote des subventions municipales aux associations pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur Daniel RIPOCHE

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Vote** les subventions municipales de l'exercice 2019, telles qu'arrêtées dans le tableau annexé.

Délibération n°2019/27

Objet : Sollicitation du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – Année 2019.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Sollicite le F.D.A.E.C 2019** sur les opérations suivantes :

ETS	Objet	MONTANT	
		HT	TTC
HAENA	Mobilier de bureau	3 293,40 €	3 952,08 €
MATAGRI	Broyeur	2 920,00 €	3 504,00 €
HELA	Autolaveuse autoportée	6 232,37 €	7 478,84 €
DUPHIL	Mobilier aménagement accueil de la Mairie	60 725,01 €	72 870,01 €
HERRIBERRY	Tracteur Kioti CK 4010 CH GP	25 247,79 €	30 283,60 €
DESVOYS	Rotobroyeuse	6 994,00 €	8 392,80 €
RENAULT	Renault Kangoo Z.E	14 413,13 €	18 495,20 €
TOTAL =		119 825,70 €	144 976,53 €

Délibération n°2019/28

Objet : Recrutement d'agents contractuels.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2019.

Délibération n°2019/29

Objet : Compte Epargne Temps. Abaissement du seuil d'indemnisation et revalorisation des montants forfaitaires.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Précise que** les dispositions précitées s'appliquent à la commune de Mios et au CCAS ;
- **Fixe** le montant de l'indemnisation forfaitaire des jours épargnés à :
 - Catégorie A : 135 € brut par jour (contre 125 € auparavant)
 - Catégorie B : 90 € brut par jour (contre 80 € auparavant)
 - Catégorie C : 75 € brut par jour (contre 65 € auparavant)
- **Précise que** le seuil d'indemnisation ou de monétisation des jours épargnés est abaissé de 20 à 15 jours.

Délibération n°2019/30

Objet : Recours au service de remplacement et de renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- **de pouvoir recourir** en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- **d'autoriser** le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2019/31

Objet : Création d'un emploi de Policier-ière municipal-e.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de **Policier-ière municipal-e**, au grade de Gardien-Brigadier de police municipale, Brigadier de police municipale, ou Brigadier-Chef principal de police municipale, relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Agents de police municipale à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail) ;
- **Précise** que le poste ainsi créé est à pouvoir le 1^{er} juillet 2019.

Délibération n°2019/32

Objet : Adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion aux prestations de services du SDEEG à partir du 15 avril 2019 pour une durée minimale de 5 (cinq) ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2019/33

Objet : Vente d'un terrain communal à la SARL Le Parc du Val de l'Eyre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise la cession** de la parcelle CT1285 de 385m2 au profit de la SARL Le Parc du Val de l'Eyre, concessionnaire de la ZAC, afin de permettre à l'aménageur de réaliser son opération, prévue dans le dossier de réalisation,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs et notariés nécessaires à la réalisation de la vente.

Délibération n°2019/34

Objet : Désignation de la SCP d'avocats Claire LEBRET-DESACHE pour assurer la défense de la commune de Mios dans le cadre de la procédure contentieuse portée devant le Conseil d'Etat à l'initiative de l'association « Légalité et Urbanisme à Mios » (LUM).

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

1. **Désigne** la SCP d'avocats Claire LEBRET-DESACHE pour assurer la défense de la commune de Mios devant le Conseil d'Etat ;
2. **Autorise** Monsieur le Maire de Mios, à signer la convention d'honoraires à intervenir entre la ville de Mios et la SCP d'avocats Claire LEBRET-DESACHE.

Délibération n°2019/35

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Mise à jour de la tarification.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **fixe** les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes		
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
16,00 €/m ² /an	32,00 €/m ² /an	64,00 €/m ² /an

- **confirme** que les enseignes de moins de 7m² en surface cumulée sont exonérées ;
- **confirme** la réfaction de 50% sur les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- **confirme l'exonération** totale des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Délibération n°2019/36

Objet : Prescription de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité décide de :

- prescrire la révision d'un Règlement Local de Publicité,
- poursuivre les objectifs et la concertation décrits ci-dessus,
- associer les personnes publiques prévues à l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme,
- solliciter toute aide financière possible (subvention, dotation, appel à projets),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'élaboration du RLP,
- préciser que conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, et sera publiée au Registre des délibérations.

Délibération n°2019/37

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour accompagner les communes de Lanton, Marcheprime et Mios dans l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **autorise** la constitution d'un groupement de commandes auquel participera la Ville de Mios ;
- **accepte** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **accepte** que la Ville de Marcheprime soit le coordonnateur du groupement de commandes ;
- **autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre les villes de Lanton, Marcheprime et Mios.

Délibération n°2019/38

Objet : Convention générale pluriannuelle de partenariat avec l'association le Roseau.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention générale pluriannuelle de partenariat entre l'association le roseau et les communes de Audenge, Biganos, Mios ;
- **Autorise** le maire à la signer et tout document à intervenir ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 33886€ pour l'année 2019.

Délibération n°2019/39

Objet : convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

Rapporteur : Monsieur Didier Bagnères

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la présente convention à intervenir
- **Autorise** le maire à la signer.

Délibération n°2019/40

Objet : Convention d'entente intercommunale entre les communes de BIGANOS et MIOS pour la production de repas et de goûters – Modification.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** la modification de l'article 8 et de signer l'avenant correspondant ;
- **Permet** l'application de l'article 8 ainsi modifié chaque année.

Délibération n°2019/41

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'année 2018.

Rapporteur : Monsieur Bernard SOUBIRAN

Après présentation du RPQS 2018, **le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de 2018 ;
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Délibération n°2019/42

Objet : Désignation de conseillers municipaux au sein de différentes commissions, suite à la nomination de Madame Monique CHIEZE.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Suite à la démission de Monsieur Dominique PIERRE, conseiller municipal, et à l'installation de Madame Monique CHIEZE dans sa fonction de conseillère municipale, à la demande de conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose la désignation de conseillers municipaux au sein de différentes commissions :

- **Commission développement économique** : remplacement de Monsieur Dominique PIERRE par Monsieur Serge LACOMBE;
- **Commission urbanisme** : remplacement de Monsieur Dominique Pierre par Monsieur Serge LACOMBE;
- **Commission environnement** : remplacement de Monsieur Dominique PIERRE par Madame Monique CHIEZE;
- **Commission communication** : remplacement de Monsieur Serge LACOMBE par Madame Monique CHIEZE ;
- **Commission Culture** : ajout de Madame Monique CHIEZE ;
- **Commission travaux** : ajout de Madame Monique CHIEZE.

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.